

PROCES VERBAL de la réunion du COMITE SYNDICAL

L'an deux mille douze, le mercredi vingt et un mars à 17h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de collecte des Ordures Ménagères du secteur de Thiviers, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de ST AGNAN, sous la présidence de Monsieur FAUCHER Jean-François.

Nombre de Membres en exercice : 133
Nombre de Membres présents : 78
Nombre de votants : 80

Date de la convocation : le 12 Mars 2012

Ordre du jour :

- Approbation compte rendu du CS du 14 décembre 2011 et désignation d'un secrétaire de séance
- Vote du Taux de la TEOM
- Budget 2012 + Compte Administratif et compte de gestion 2011
- Convention avec la CAP
- Tarification départementale 2012
- Tarification redevance spéciale 2012
- Tarification convention Clairvivre 2012
- Procédure pour exonérations 2012
- Convention commune de Cubjac (accès aux services de la déchetterie de Coulaures – tarification 2012)
- Information concernant le départ et l'arrivée des communes.
- Jour de carence
- Création et suppression de postes.
- Choix du cabinet d'audit pour assurances : autorisation ouverture d'un marché appel d'offre assurances
- Projet de convention avec l'association Raméal Péri Vert pour les déchets verts.
- Signature de la convention d'occupation du domaine public pour le champ solaire
- Contrat SITA pour la commune de St Front d'Alemps
- Avenant n°1 convention de reversement recettes éco-emballages barème E
- Constitution d'un groupe de travail pour la rédaction d'un règlement de collecte
- Election d'un Vice Président en remplacement de M. BUFFIERE

Le Président ouvre la séance à 17h45 et remercie les membres présents ainsi que Monsieur Soulage, percepteur à la trésorerie de Thiviers pour sa participation à la réunion.

Mme Nadine ELOI, déléguée de la commune d'Hautefort est désignée secrétaire de séance.

- Le compte rendu du Comité Syndical du 14 décembre 2011 est approuvé à l'unanimité.
- Vote du taux de la TEOM

Le Président propose aux membres de l'assemblée que le taux de la TEOM soit maintenu à 12.50 % pour l'année 2012.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent la décision du Président et votent pour un maintien du taux de la TEOM à 12.50 % pour l'année 2012.

- compte administratif - compte de gestion et Budget 2012
Compte administratif 2011 :
Monsieur Géraud René est désigné Président de séance.
Monsieur Joussein, agent administratif, présente le Compte Administratif 2011.

Monsieur Soulage fait à son tour une analyse du budget primitif et du compte administratif. A l'issue de la présentation Monsieur Géraud procède au vote du compte administratif, du compte de gestion.

Le compte administratif, le compte de gestion, le budget primitif 2012 sont acceptés à l'unanimité.

- Convention avec la CAP

Le Président rappelle aux membres de l'assemblée que lors du précédent Comité Syndical il les avait informés de la nécessité de signer une convention avec la CAP pour la collecte des communes d'Agonac, Cornille, Sarliac sur l'Isle adhérentes à la CAP depuis le 1^{er} janvier 2012.

Le Président présente la convention et précise que c'est un contrat pour une durée de 10 mois qui pourra être reconduit de manière expresse pour une durée maximale de 6 mois. Le montant de la prestation effectuée par le Syndicat sera de 249 693 € pour une année.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent le Président à signer la convention avec la CAP pour la collecte des communes d'Agonac, Cornille, Sarliac sur l'Isle.

- Tarifification départementale 2012

Le Président informe les membres du Comité Syndical que le Syndicat Mixte Départementale des Déchets en sa séance du 09 décembre 2011 a voté à l'unanimité la tarification unique pour l'année 2012.

Pour l'année 2012 le coût de traitement des ordures ménagères à la tonne est de 106.57 €, le coût de traitement des DPS à la tonne est de 201.59 €. Le Président explique que cette augmentation est due à l'augmentation de la TGAP et de la TVA.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical votent à leur tour la tarification départementale 2012 et approuvent à l'unanimité la nouvelle tarification.

- Tarifification redevance spéciale 2012

Le Président informe l'assemblée que la nouvelle tarification pour l'année 2012 pour les conventions des professionnels et établissements publics est de 185.17 €/tonne (coût de traitement 106.57 €/tonne, coût de collecte 78.60 €/tonne).

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la tarification 2012 pour la redevance spéciale.

- Tarifification pour la convention de Clairvivre

Le Président propose un montant de 89€/habitant pour la convention de Clairvivre.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical approuvent à l'unanimité la nouvelle tarification 2012 pour la convention de Clairvivre.

- Procédure pour les demandes d'exonérations facultatives

Le Président informe les membres du Comité Syndical de la mise en place d'une nouvelle procédure pour les demandes d'exonérations facultatives. Il présente les différents imprimés qui ont été validés par le centre des impôts et précise qu'ils seront dès maintenant disponibles sur le site internet du SMCTOM. Une communication sera faite par la presse et sur le site internet. Le Président propose aux délégués de relayer également l'information dans leur bulletin municipal.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée approuvent la mise en place de la nouvelle procédure de demandes d'exonération facultative.

- Convention commune de Cubjac

Le Président propose de renouveler la convention avec la communauté de communes « causses et rivières en Périgord » pour que les 665 habitants de la commune de Cubjac puissent avoir accès à la Déchetterie de Mayac. Il précise que la tarification reste inchangée par rapport à l'année précédente soit 13€/habitant.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical autorisent le renouvellement de la convention.

- Jour de carence

Le Président propose d'instaurer au sein de la collectivité le jour de carence. Conformément à l'article 105 de la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances 2012, une retenue sur salaire de 1/30^{ème} sera effectuée au titre du premier jour de congé de maladie. La retenue sur le salaire concerne la rémunération principale, les primes et indemnités, la NBI.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical approuvent la proposition du Président et autorisent l'instauration du jour de carence au sein de la collectivité.

- Détermination des taux de promotion

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale il appartient désormais à l'assemblée de délibérer après avis du Comité Technique Paritaire, le taux d'avancement.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 1^{er} mars 2012, il est décidé de fixer les taux d'avancement suivants :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio (%)
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100 %
Adjoint technique de 1 ^{er} classe	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	60 %
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	75 %

Vacances de poste

- 4 postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe sous condition d'obtention de l'examen professionnel + 1 soumis aux conditions d'ancienneté
- 3 postes d'adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe

Créations de poste

- 3 postes d'adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée approuvent les taux d'avancement à l'unanimité.

- Choix du cabinet d'audit pour les assurances et demande d'autorisation d'ouverture d'un marché d'appel d'offre

Le Président informe que 2 candidats ont répondu à la consultation, IRM MANAGEMENT et PROTECTAS. Lors du Bureau Syndical du 14 mars 2012, les membres présents ont retenu IRM MANAGEMENT pour un montant de 3000 €.

Le Président demande aux membres de l'assemblée de l'autoriser à ouvrir un marché d'appel d'offre pour les assurances.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée autorisent l'ouverture d'un marché d'appel d'offre pour les assurances.

- Projet de convention avec l'association Raméal Péri Vert

Le Président explique que dans le cadre de la réduction des déchets verts dans les déchetteries du SMCTOM, une action conjointe entre le SMCTOM et l'association Raméal Péri Vert est envisagé. Monsieur BUFFAT, délégué d'Excideuil et Président de l'association Raméal Péri Vert présente l'activité et leur projet de collaboration avec le SMCTOM.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée approuvent le projet de convention.

- Convention d'occupation du domaine public pour le champ solaire

Après avis favorable de la commission des achats et du Bureau Syndical, le Président demande l'autorisation de signer la convention d'occupation du domaine public pour le champ solaire avec la société EOLERES FONROCHE.

Il précise que le projet devrait rapporter 7000 €/hect soit 31 500 €/an sur 40 ans pour 4.5 hectares.

Après en avoir délibéré, les membres de l'assemblée autorisent la signature de la convention d'occupation du domaine public pour le champ solaire.

- Contrat SITA pour la commune de St Front d'Alemps

Le Président explique à l'assemblée que la commune de St Front d'Alemps qui nous a rejoint récemment était sous contrat avec la société SITA pour la collecte de ses déchets ménagers. Le Président propose à l'assemblée de signer un contrat avec la société SITA pour la collecte pour une durée d'un an soit du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent la signature du contrat avec la société SITA.

- Avenant n°1 convention de reversement recettes éco-emballages barème E

Le Président propose aux membres de l'assemblée de signer un avenant à la convention de reversement recettes éco-emballages. Il précise que le versement se fera désormais dans un délai d'un mois après l'encaissement du soutien éco-emballages.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical autorisent la signature de l'avenant à la convention de reversement recettes éco-emballages barème E.

- Constitution d'un groupe de travail pour l'élaboration du règlement de collecte

Le Président explique qu'il souhaite réaliser un règlement de collecte, pour cela il interroge l'assemblée pour retenir des élus volontaires pour participer à l'élaboration de ce projet. Il précise que le groupe de travail sera constitué d'élus, de techniciens et d'usagers. Les Elus qui se sont portés volontaires sont les suivants : Monsieur Christian HENRY, Madame Elisabeth PIRAME.

- Election d'un nouveau Vice Président

Avec le départ de la commune de Sarliac sur l'Isle il est désormais nécessaire d'élire un nouveau Vice Président en remplacement de Monsieur BUFFIERE.

Le Président fait appel à candidature : Monsieur Marc BUFFAT est le seul candidat. Le Président demande si les membres du Comité Syndical souhaitent un vote à bulletin secret.

Monsieur Marc BUFFAT est élu Vice Président à l'unanimité par un vote à main levée.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30 et les membres du Comité Syndical sont remerciés pour leur participation.

La Secrétaire de Séance

Nadine ELOI

Le Président du SMCTOM

Jean-François FAUCHER